Amendement rédactionnel.

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2013

PLFSS 2014 - (N° 1412)

1 LI 33 2014 - (N 1412)
Commission
Gouvernement
Adopté
AMENDEMENT N ° 61
présenté par M. Bapt, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales (Recettes et équilibre général)
ARTICLE 6
I. – Au début de l'alinéa 9, substituer à la référence :
« 5° »
la référence :
« II ».
II. – En conséquence, à l'alinéa 10, substituer à la référence :
$\ll 6^{\circ}$ »
la référence :
« III ».
EXPOSÉ SOMMAIRE